

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE CUDREFIN



**PLAN DE CONSTATATION FORMELLE
DE LA NATURE FORESTIERE**

selon art. 10 et 13 LFo, art 23 et 24 LVLFO

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Adopté par le Conseil communal de Cudrefin dans sa séance du

Le Président : Bertrand SURDEZ La Secrétaire : Mélinda BECK

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

La Cheffe du Département

Entrée en vigueur, le

Payerne, le 11 mai 2023

Jean-Marc Rey



NPPR
INGENIEURS ET
GEOMETRES SA
NICOD, FERRIN, PARISOD, REY
Rue du Temple 9 1530 Payerne
Tél. 026 662 41 11 payerne@nppr.ch

Plan établi sur la base des données cadastrales du 03.04.2023

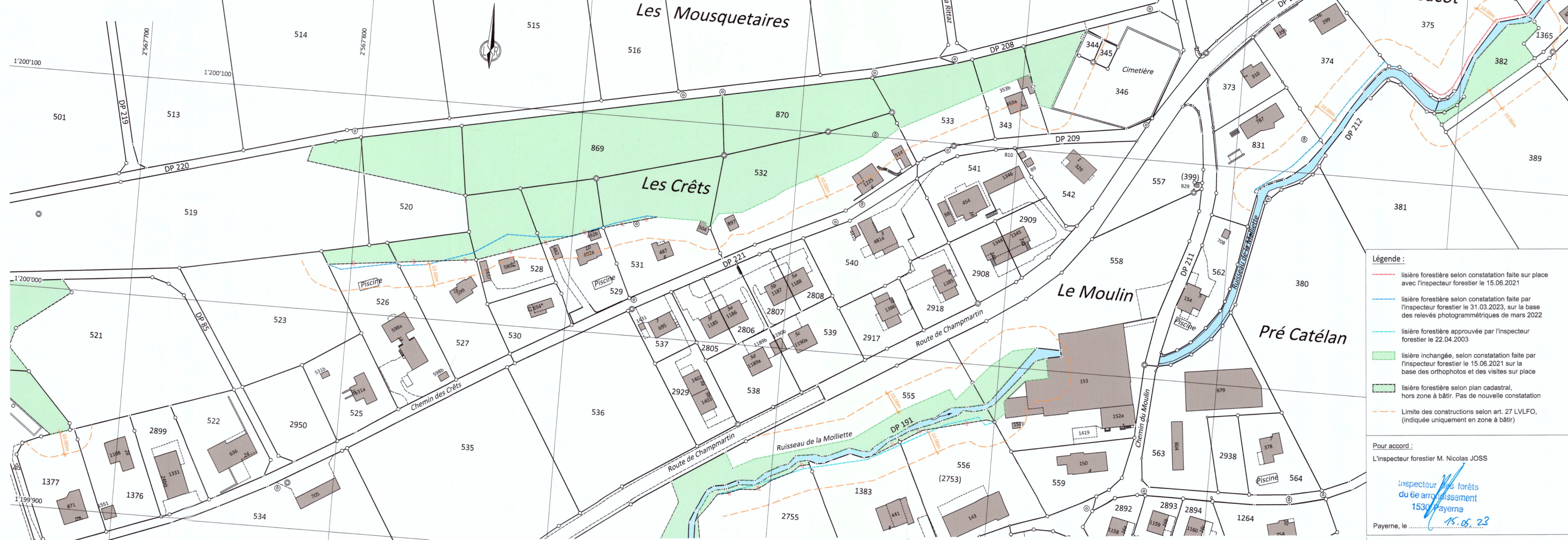
Mandat A21801

Mensuration numérique

PLAN 8

Coordonnées moyennes : 2'567'940 / 1'200'060

Echelle 1:1000



Légende :

- lisière forestière selon constatation faite sur place avec l'inspecteur forestier le 15.06.2021
- lisière forestière selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 31.03.2023, sur la base des relevés photogrammétriques de mars 2022
- lisière forestière approuvée par l'inspecteur forestier le 22.04.2003
- lisière inchangée, selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 15.06.2021 sur la base des orthophotos et des visites sur place
- lisière forestière selon plan cadastral, hors zone à bâtir. Pas de nouvelle constatation
- Limite des constructions selon art. 27 LVLFO, (indiquée uniquement en zone à bâtir)

Pour accord :

L'inspecteur forestier M. Nicolas JOSS

Inspecteur des forêts
du 6^e arrondissement
1530 Payerne
15.06.23

Payerne, le